

# Souillac A Venir

Mensuel municipal d'information - Janvier 2011 - n°30

**E**n cette nouvelle année, le Conseil Municipal m'a chargé d'adresser à l'ensemble des Souillagaises et des Souillagais mes vœux les plus chaleureux pour 2011 avec une pensée toute particulière envers ceux de nos concitoyens qui sont davantage exposés aux contraintes de notre environnement économique et social extrêmement dur ces temps-ci, envers celles et ceux qui rencontrent des moments difficiles, dont la santé est fragile, ou qui ont perdu un être cher.

Je souhaite aussi, en mon nom propre, remercier l'équipe municipale, l'ensemble des élus et des agents municipaux pour leur travail et leur soutien, qui apportent chaque jour la preuve du dynamisme que nous voulons insuffler à notre commune.

Je souhaite également rendre hommage aux élus de la Communauté de Communes qui ont su œuvrer en parfaite coopération pour le développement du Pays de Souillac au-delà des frontières strictement communales.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a pu naître un rapprochement de tous les Offices de Tourisme de la Vallée de la Dordogne Lotoise et que la quasi totalité de la zone d'activités de Bramfond est occupée par des entreprises.

Dans le gouvernement d'une commune, les grands sujets de réflexion ne manquent pas, ce sont ceux qui occupent la vie. Ce sont les améliorations que nous devons continuer à imaginer dans tous les domaines et notamment en matière de logement et d'accès à la culture pour tous, de déplacement et d'environnement.

Si Souillac bouge, rien n'est jamais fini.

Que cette nouvelle année soit celle de tous les espoirs et de toutes les solidarités.

Je fais un vœu ... pour que vos vœux se réalisent.

A vous toutes et à vous tous, **Bonne Année 2011 !**

Jean-Claude LAVAL



**TICKET @ DÉCLIC**

**TICKET  
DECLIC®**

Vous souhaitez vous familiariser  
avec l'environnement informatique ?

Grâce au **TICKET DECLIC®**,  
bénéficiez gratuitement  
de 20 heures d'accompagnement !

Le **Ticket Déclic®**, un moyen facile  
et gratuit pour découvrir  
l'Informatique et Internet.

Suite page 4...



## INVITATION

Jean-Claude Laval, Maire de Souillac et toute l'équipe du Conseil Municipal, ont le plaisir d'inviter tous les Souillagais le Samedi 8 janvier à 12h00 salle Saint Martin, autour d'un buffet pour vous présenter leurs meilleurs vœux.

**L**a ville de Souillac vient de faire l'acquisition d'un tracteur hydrostatique de 42cv. Ce matériel performant sera utilisé en complément de l'épareuse, grâce à un broyeur adaptable, pour l'entretien des accotements. En outre, muni d'une lame et d'un distributeur de sel il contribuera à accroître l'efficacité du plan neige élaboré récemment.



C. TERRIEUX

**Samedi 8 janvier** : Cérémonie des vœux du Maire à 12h, salle St Martin.

**Samedi 8 janvier** : Théâtre au Palais des Congrès à 21h. « Trop sérieux s'abstenir » présente « Le Testament comique », comédie de Guy Vassal. Tout public. Durée 1h45. Entrée 5€, gratuit pour les moins de 12 ans. Organisé par le Comité des Fêtes « Los Festaires » de Souillac.

**Vendredi 14 janvier** : Vœux de la Communauté de Commune du Pays de Souillac – Rocamadour, salle St Martin à 19h.

**Samedi 15 janvier** : De 14 h à 17 h, section adulte de la bibliothèque municipale, atelier « Estampes » animé par Elsa Bedetti, graveur aquarelliste, sur le thème de la Préhistoire. Tout public, sur réservation. Participation de 5€ par personne. Renseignements au 05.65.32.67.92.

**Dimanche 16 janvier** : Le Club de « Tir à l'arc » de l'Association Athlé 46 fête la « Saint Sébastien », patron des archers, au Palais des Congrès à partir de 14h. Jeux d'arc suivis d'une dégustation de la galette des rois. Entrée libre.

**Mardi 18 janvier** : Réunion publique sur les « Sanitaires St Martin » à 18h30, salle Salives.

**Judi 20 janvier 2011**: A 16 h 30, section jeunesse de la bibliothèque municipale, club lecture, discussion autour des livres de Erri de Luca, "Montedidio", et "Tu mio", animée par Michel Desprez.

**Vendredi 21 janvier** : Conférence à 15h, salle Salives, « L'eau, enjeu du 21ème siècle » avec M. Serge GAY, Directeur de la Chambre d'Agriculture du Lot. Organisée par l'association « Vivre à Souillac »

**Samedi 22 janvier** : Loto du Lions Club Rocamadour Haut Quercy au profit des non-voyants, Palais des Congrès à partir de 20h30. Nombreux lots de valeur à gagner.

**Dimanche 23 janvier** : Compétition Régionale de Karaté traditionnel enfants et adultes, à partir de 14h au Palais des Congrès. Entrée libre. Organisée par l'Association Sochin Karaté Club.

# THEATRE

La  
Compagnie  
"TROP SÉRIEUX S'ABSTENIR"  
présente:

## LE TESTAMENT COMIQUE

Comédie de Guy VASSAL

SOUILLAC  
AU PALAIS DES CONGRES  
LE 8 Janvier 2011



Tarif: 5€  
gratuit -12 ans

Rire et détente assurés!

### Le Sport à Souillac en Janvier 2011

#### Athlé 46 Volley ball :

06 janvier : 21h, gymnase, Athlé 46 Volley 1 contre Athlé 46 Volley2

11 janvier : 21h, gymnase, Athlé 46 Volley 2 contre Entente Luzech Parnac

12 janvier : 21h, gymnase, Athlé 46 Volley 3 contre Pompiers Puy l'Evêque

#### ESCG Football :

08 janvier : 20h, stade ESCG 1 contre Pibrac 1 (match en retard)

15 Janvier : match à l'extérieur ESCG 1 contre Castel.Moissac1

22 janvier : 20h, stade ESCG 2 contre AS Causse Limar 2

23Janvier : 15h, match à Gignac ESCG 1 contre Toulouse Mirail

#### Sochin Karaté Club :

23 janvier : Palais des Congrès, 10h stage de Karaté Traditionnel

#### Souillac Handball :

22 janvier: 20h, US Hand Ball 1 contre Millau

#### USS Rugby:

09 janvier : 14h, stade, USS contre Mussidan

16 janvier : 14h, stade, USS contre Gradignan

23 janvier : match à l'extérieur USS contre Malemort

30 janvier : 14h, stade, USS contre Bergerac

#### Tennis Club de Souillac :

02 janvier : 10h, Souillac jeunes, phases finales

## VIABILITÉ HIVERNALE DURABLE

L'ensemble de notre territoire connaît depuis plusieurs hivers d'importants épisodes neigeux.

La nécessité de maintenir des conditions de circulation aussi bonnes que possible sur les axes essentiels à la vie économique et sociale de nos territoires s'avère alors essentielle, face à une demande grandissante de mobilité des personnes et des marchandises.

Le salage est alors considéré comme une réponse « de facilité » et démontre que les pouvoirs publics agissent même quand la pertinence technique n'est pas certaine. En effet, l'efficacité du salage dépend notamment des conditions météorologiques.

Rappelons que dans des régions naturellement exposées à des chutes de neige périodiques, les usagers de la route et autres voies de circulation se doivent d'adapter leurs équipements et leurs comportements aux conditions de circulation dégradées, qui peuvent résulter de conditions climatiques rigoureuses mais normales. Il faut prendre en considération que l'impact environnemental d'épandages de sel,

à des fins de déneigement des routes et voies, est à terme de nature à nuire de façon significative à la biodiversité et à la qualité des eaux. Les enjeux environnementaux incitent donc à mieux maîtriser techniquement l'utilisation des fondants routiers et à les limiter aux circonstances et aux axes où ils sont pertinents. Savez-vous que deux millions de tonnes de sel sont épandues sur l'ensemble du territoire national ?

Ces tonnes de sel se retrouvent dans les eaux et leur surface (rivières, lacs ...) mais aussi les nappes phréatiques, une partie étant aussi stockée dans les sols et les végétaux (de nombreuses espèces en pâtissent alors !). La commune de Souillac s'est engagée dans une démarche de développement durable et a donc envisagé l'élaboration d'un plan de viabilité hivernale avec les services municipaux ; intégrant la définition d'axes de circulation « prioritaires » sur lesquels des mesures spécifiques de déneigement pourront être prises et des moyens techniques concentrés notamment par l'acquisition récente d'une lame à neige, mais aussi en recherchant la cohérence entre les routes et voiries qui relèvent de notre compétence et avec celles qui relèvent du Département.

Ce plan de viabilité hivernale a pour but de poursuivre et d'étudier la mise en œuvre de mesures ou moyens

en œuvre de mesures ou moyens de réduction des épandages de sel et autres fondants routiers, sur les routes et voiries pour les saisons hivernales. En charge du déneigement sur les routes et les voies qui relèvent de notre compétence, la commune s'engage :

à maintenir des moyens de déneigement en cas d'épisodes neigeux importants mais demande aux habitants d'accepter que certaines rues restent blanches un peu plus longtemps que les autres car, elles seront « raclées » mais ne subiront pas de salage, à utiliser les meilleures pratiques en fonction des contraintes et des moyens respectifs de nos territoires, à évaluer l'impact des épandages de sel.

Il était important d'informer et de mobiliser les habitants de notre territoire pour les associer à ces démarches et les impliquer dans la prise en compte de nos réalités climatiques.

.C. TERRIEUX



### **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) Ça l'affiche mal !**

A l'initiative de l'Etat, cette nouvelle taxe entrera en vigueur le 1er janvier 2011. Elle est destinée à faire le ménage dans la jungle de panneaux publicitaires qui fleurissent à l'entrée des villes et à faire la chasse aux panneaux posés illégalement, principalement en dehors des agglomérations. C'est pourquoi, sur injonction des services préfectoraux, nous avons dû retirer les panneaux du Musée de l'Automate disposés au long de la RD 820 et aux entrées de la ville comme d'autres enseignes commerciales qui ont dû également retirer les leurs.

Nous devons dans les prochaines semaines, élaborer un règlement local de publicité définissant la surface et le nombre de panneaux taxables, leur emplacement, le montant de la taxe. En principe seront exonérés les enseignes, pré-enseignes ou panneaux inférieurs à 7 m<sup>2</sup>. Jusqu'en 2014, les collectivités auront la possibilité de fixer les taux. Après, le tarif sera unique pour le territoire et fixé par décret. Hors agglomération, la chasse sera terrible et la Direction Départementale des Territoires est chargée de faire respecter la loi. En ce qui concerne Souillac, il est évident que nous agissons au mieux pour préserver nos objectifs de développement économique en concertation avec les acteurs du commerce et de l'industrie locaux.

François Thomas  
Adjoint au Maire  
Chargé des Sports et du Développement Durable



Le Ticket Déclic®, un moyen facile et gratuit pour découvrir l'Informatique et Internet

Grâce à 10 modules de 2 heures chacun, vous pourrez bénéficier d'une initiation à l'utilisation de l'informatique et Internet. Vous apprendrez ainsi à communiquer par messagerie instantanée, à créer une boîte mail et à gérer vos messages, à transférer de votre appareil vos photos numériques vers votre ordinateur. Vous pourrez aussi découvrir comment préparer un voyage et effectuer des achats sécurisés sur Internet, utiliser les services à distance de la CAF, de Pôle Emploi, des Impôts, ou bien encore, imprimer des documents que vous aurez vous-même créés (CV, carte de vœux, carte de visite...).

Ce dispositif est pour l'instant, sous réserve d'éligibilité, destiné aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes suivis par la Mission Locale, mais il a pour vocation de s'étendre rapidement à d'autres publics et être ainsi ouvert à des salariés en formation par l'intermédiaire du Droit Individuel à la Formation ou encore aux seniors qui sont de plus en plus en demande de ce type d'initiation.

Pour vous informer sur ce Ticket Déclic® et savoir si vous pouvez en bénéficier, il suffit de vous présenter directement dans l'Espace Public Multimédia le plus proche de chez vous \* et d'en discuter avec les animateurs ; ou bien, si vous êtes suivis par la Mission Locale, d'en discuter avec votre conseiller référent ou avec votre référent RSA. Vous remplirez alors une demande écrite qui sera adressée au Conseil Général, vous serez ensuite contacté pour confirmer ou non votre inscription.

*\* (liste disponible sur l'annuaire multimédia du Lot et auprès des mairies et des CMS)*

**Grâce au TICKET DECLIC®,  
bénéficiez gratuitement  
de 20 heures d'accompagnement !**

Renseignez-vous auprès de l'APIE 05.65.27.58.00  
ou de la Cyberbase 05.65.37.89.58

## INFO

### LE MONOXYDE DE CARBONE

#### Qu'est ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion: c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

#### Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés?

Chaudières et chauffe-eau - poêles et cuisinières - cheminées et inserts - appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles - groupes électrogènes ou pompes thermiques ...

#### Quels sont les dangers?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaise ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide: dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès.

#### Comment éviter les intoxications?

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies...).
- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, inserts et poêles.
- faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée.

#### Que faire si on soupçonne une intoxication?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. **Aérez immédiatement - Arrêtez si possible les appareils à combustion - Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments - Appelez les secours: 112: Numéro unique d'urgence européen - 18: Sapeurs Pompiers - 15: Samu.**